

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de POLMINHAC

Séance du jeudi 11 avril 2024

Délibération N° DE_012_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	15
Date de la convocation : 04/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, ALAIN FALIERES, GUILLAUME PRAT, Patricia GUERARD

Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par GUILLAUME PRAT, EVELYNE DELANOUE représentée par DENIS ARNAL, ADELIN GUYON représentée par JOSETTE VARET, CLAUDINE LADOUX représentée par Patricia GUERARD, DIDIER TOMA représenté par ALAIN BROUSSE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ALAIN FALIERES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un :

excédent de 360 457.65

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	113 223.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	280 172.65
RESULTAT DE L'EXERCICE :	

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

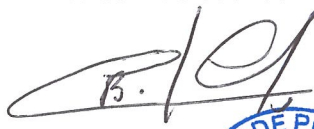
015-211501549-DE_012_2024-DE

A G E D I

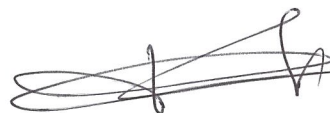
EXCEDENT	247 234.65
Résultat cumulé au 31/12/2023	360 457.65
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	360 457.65
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 809.14
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	328 648.51
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance




ALAIN FALIERES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de reception de l'AR: 16/04/2024

015-211501549-DE_012_2024-DE

AGEDI

DE_012_2024